

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 12 Mars 2019</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 28 Contres : 2 Nul : 0 Abstentions : 3</p> <p><b>N° CC 68/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le douze Mars à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 06 Mars 2019</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p><b>Suppléants :</b> Anne-Laure GUILLET</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p><b>Absents :</b> Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN</p> <p>Monsieur Grégoire LAFVERGES est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : GENS DU VOYAGE – Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2024.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2009-0010 du 18 février 2019 et notamment son article 4-3,  
Vu le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2024.

Considérant que la CC Usse et Rhône est tenue de rendre un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2024, qui fait suite à celui de 2012-2018.

Le Président expose le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et notamment le fait que la Communauté de Communes Usse et Rhône est tenue d'aménager six places en terrains familiaux ou trois places en habitats adaptés.

Il précise que la Communauté de Communes Ussets et Rhône se voit réduire ses obligations par rapport au schéma départemental d'accueil des gens du voyage de 2012-2018.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ÉMET** un avis favorable au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

**NOTIFIE** la présente délibération à la Préfecture de Haute-Savoie.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*